



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Television

Question écrite n° 16914

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur le probleme de l'utilisation du satellite TDF 2. En effet, le lancement de ce nouveau satellite, prevu pour 1990, devrait permettre une amelioration de la situation audiovisuelle dans les departements et territoires d'outre-mer. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre afin que les televisions d'outre-mer puissent beneficier d'un potentiel maximal d'utilisation de ce satellite.

Texte de la réponse

Reponse. - Le satellite TDF 2, qui sera effectivement lance debut 1990, est le satellite de secours de TDF 1, lance en octobre 1988. Ce systeme a deux satellites de radiodiffusion directe s'inscrit dans la reglementation issue de la conference administrative mondiale des radiocommunications tenue a Geneve en 1977. Les deux satellites TDF 1 et TDF 2 occuperont la meme position orbitale (19o ouest), diffuseront sur les memes frequences, et auront la meme zone de couverture centree sur la France metropolitaine. Actuellement, la desserte televisuelle des departements et territoires d'outre-mer est assuree par les satellites Telecom 1 A et 1 C qui acheminent les programmes de Radio France outre-mer jusqu'aux emetteurs terrestres locaux. Le lancement des satellites Telecom 2 permettra d'augmenter en 1992 les capacites de liaison existantes.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16914

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace

Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 août 1989, page 3774